

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 43 Subventions d'investissement (144 530 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13^{ème} arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20^{ème} arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5^e Commission,

Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 37 000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV (19603) (18^{ème} arrondissement) pour une action : « Extension du tiers-lieu Chez Phiphi / un espace éducatif ouvert sur le quartier » (2021_10519). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 7290 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE (180904) (20^{ème} arrondissement) pour une action : « Atelier de Quartier Python Duvernois » (2021_09383). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) (20ème arrondissement) pour une action : « Fresque participative place Alphonse Allais » (2021_08820). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 16 340 euros est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) (18ème arrondissement) pour une action : « Mise aux normes du local » (2021_10531). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association LES MARMOULINS DE MENIL (186714) (20ème arrondissement) pour une action : « Création d'une épicerie sociale » (2021_09398). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 10 900 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) (14ème arrondissement) pour une action : « Travaux d'isolation Môm'Didot » (2021_10624). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association THEATRE AUX MAINS NUES (19565) (20ème arrondissement) pour une action : « Remplacement de la porte d'entrée du théâtre et sécurisation du local électrique » (2021_09486). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 21 000 euros est attribuée à l'association TOUS ENSEMBLE (189784) (20ème arrondissement) pour une action : « REAMENAGEMENT JARDIN PARTAGE PYTHON-DUVENROIS » (2021_09466). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 18 000 euros est attribuée à l'association OEUVRES DE LA MIE DE PAIN (2569) (13ème arrondissement) pour une action : « Budget participatif : Renforcer le lien social dans le 13ème - Partie cinéma solidaire » (2021_09185). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 12 000 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (11246) (17ème arrondissement) pour une action : « Adapter nos locaux aux mesures barrières et proposer des actions en extérieur » (2021_10515). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 144 530 euros, seront imputées

- Pour 126 530 € sur les crédits d'investissement du service Politique de la Ville.
- Pour 18 000 € sur les crédits du Budget participatif du 13^{ème} arrondissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO